N°10 - juin 2010

La Chronique de Carrouges

Page 1

Le Mot du Maire

Page 2 et 3

Actualité du Bourg

Page 4 et 5

Histoire Locale

Page 6

Animations

Page 7

Réunions du Conseil

Page 8

Etat Civil, N° utiles, Jeux

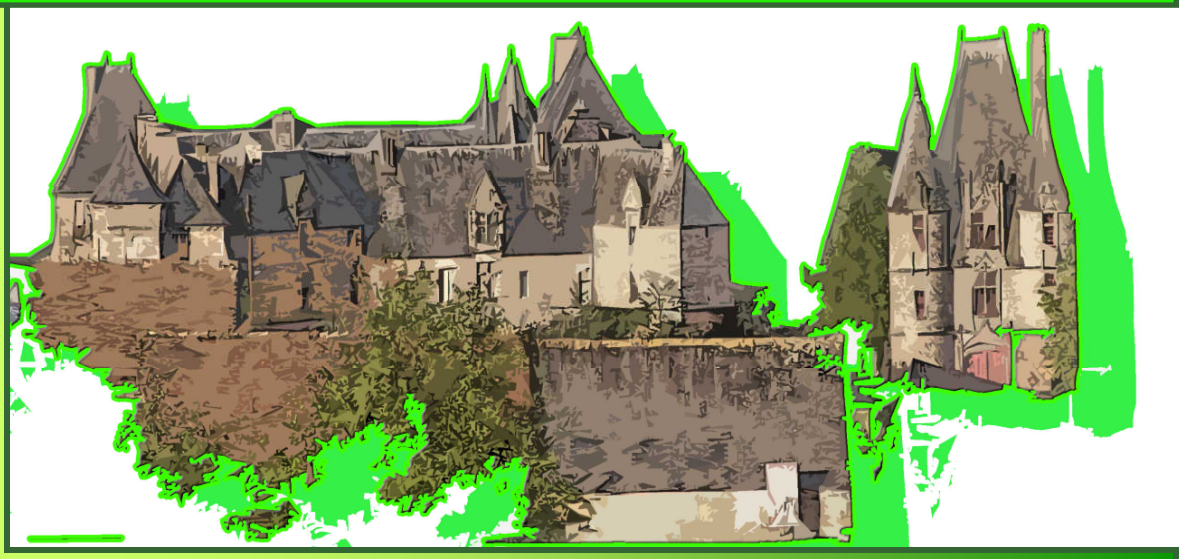

Le Mot du Maire

Chers Carrougiens et Carrougiennes,

C'est toujours avec plaisir que je prends la plume pour m'adresser à vous. J'aimerais n'avoir que de bonnes nouvelles prometteuses d'avenir. Notre conseil municipal poursuit les efforts engagés par ceux qui l'ont précédé et a déjà bouclé la rénovation des plateaux sportifs et de la cour des écoles primaires (ce qui a permis à Familles Rurales d'emménager gratuitement dans des bâtiments) . Nous sommes en passe d'achever la nouvelle station d'épuration, une tranche supplémentaire d'éclairage public, de remplacer les cloches de l'église, de réaliser un parking Route d'Argentan facilitant l'accès aux commerces du bourg (et par la même occasion d'améliorer le terrain cédé à nos pompiers il y a 6 ans et d'y préparer une seconde voie d'accès). Votre conseil s'apprête aussi à mettre en route le chantier d'un nouveau quartier (dit « Résidence de la Gare » pour l'instant), à rénover la gendarmerie et surtout à ancrer les professionnels de santé sur la commune en ouvrant l'appel aux entreprises pour construire la future maison médicale.

Alors tout va bien ! Oui sauf à constater que nos trottoirs et nos voiries attendent toujours, qu'il est prévu de dépenser pour la restauration du Cercle 940 000 euros *(plus de six millions de francs)*, soit l'équivalent de 7 pavillons d'habitation pour réaliser une salle de 130 places qui viendra s'ajouter aux différentes salles existantes sur le territoire de la CdC (plus de 15 salles de taille variable). La salle polyvalente qui sert quotidiennement aux enfants des écoles, aux associations, qui peut recevoir jusqu'à 600 personnes sera-t-elle un jour améliorée, restaurée ? Il semblerait qu'une fois de plus le bon sens et celui du bon usage de l'argent public ne soient pas au rendez-vous. Des bruits courent que la salle polyvalente serait abandonnée au profit de la construction d'une salle neuve sur une autre commune, plus loin des écoles, donc moins facile d'accès, moins pratique.

Il me vient naturellement la question récurrente : « La CdC actuelle apporte-t-elle, tant à Carrouges qu'à ses environs, la plus-value de services que nous sommes en droit d'attendre ? » En cette période de restriction budgétaire, on voit se dessiner des charges et dépenses de fonctionnement supplémentaires qu'il nous faudra demain financer par des impôts. Le citoyen français est aujourd'hui celui qui a le plus fort taux de prélèvements obligatoires (Sécurité Sociale et impôts) d'Europe. Les économies commencent par le bon usage de l'argent qui nous est confié en tant qu'élu local.

Votre Maire

Eugène-Loïc **Ermessent**

La Circulation dans Carrouges

La sécurité dans le bourg de Carrouges est l'affaire de tous !

Se déplacer, se promener ou faire ses courses en toute sécurité dans le bourg de Carrouges, semble parfois être une véritable gageure : l'étroitesse des trottoirs ne permet pas la circulation des poussettes et des fauteuils roulants, la conformation de certains carrefours est plus que discutable, quand à la sécurité des usagers…
Bref, beaucoup de carrougiens et de personnes se rendant régulièrement sur notre commune émettent de sérieuses réserves, voire des critiques : « *on attend l'accident ?* » , « *il faut un mort ?* »…
Nous sommes bien conscients que les retards accumulés depuis plusieurs années dans l'aménagement de la voirie du bourg de Carrouges ont amené notre espace public à demeurer potentiellement dangereux et tout au moins défavorable à son développement économique et touristique .

On attend l'accident ?

Pour faire bouger les choses nous avons besoin de votre avis et de vos remarques.
N'hésitez pas à écrire ou à dire en mairie ce qui vous paraît prioritaire quant à la mise en sécurité du bourg, vos témoignages seront les bienvenus.
Cependant l'insécurité dans notre bourg ne se limite malheureusement pas à l'insécurité routière : depuis quelques mois, il semble qu'une recrudescence de petites « incivilités » se soit développée. A ce sujet nous voulons rappeler que tout un chacun est concerné. Certes, nous n'avons pas à être les « gendarmes » de nos concitoyens … mais nous pouvons être celui ou celle qui donnera un repère, un conseil, une aide… à celui qui, par désœuvrement, manque d'éducation, révolte… dégrade notre bien commun (son bien à lui également !).
Merci de faire respecter le travail et l'investissement que la commune réalise pour le bien de tous…
La qualité de vie à Carrouges : c'est primordial !!

N.B. : Nous rappelons que les investissements de voirie et la réalisation de nouveaux trottoirs sont à la charge de la CdC.

Les Travaux sur Carrouges

Les travaux réalisés par la municipalité:

- Le **parking, route d'Argentan** qui permettra le stationnement des routiers venant s'arrêtant dans l'un ou l'autre de nos restaurants.
- La mise en place des **lampadaires et l'enfouissement des réseaux** sur la route de la Ferté Macé offrira un nouveau visage à notre entrée de bourg.
- L'aménagement du **plateau sportif** pour le collège et les écoles est une belle réalisation qui, de plus, sera mise à disposition de la population en dehors du temps scolaire (par le biais d'associations).
- La réalisation du **parking pour les bus scolaires**, à coté de la salle polyvalente, qui modifie avantageusement l'entrée de bourg qui, de plus, bénéficie maintenant de superbes plantations paysagères. Le soutien du Conseil Général dans ce projet a été déterminant. A l'occasion de cette réalisation, nous avons transformé le « Chemin des Poteaux » qui devient aujourd'hui un élément du « circuit balade » permettant ainsi de se promener autour de Carrouges en toute sécurité et dans un cadre agréable.
- Un chantier de démolition est en cours sur le **quartier de l'ancienne gare**, il pourrait permettre la réalisation d'un nouveau lotissement.
- Une **nouvelle signalétique** indique l'emplacement de nos commerçants, artisans et autres …

Les travaux réalisés par la CdC:

- Etude d'aménagement de la **rue Albert Louvel**.
- Lancement de **l'aménagement du cercle** en vue de le transformer en un espace socio-culturel pour un budget de 940 .000 euros. Nous pensons que cette somme pharamineuse est disproportionnée par rapport au résultat escompté. En effet le cercle deviendra une salle modulable : salle de repas pour 140 personnes ou salle de spectacle pour 160. Or nous avions besoin de capacités plus importantes qui auraient pu s'obtenir par un réaménagement de qualité de la salle polyvalente actuellement en piteux état (dont l'entretien incombe à la CDC). De plus, aucun budget de fonctionnement n'a été prévu pour faire fonctionner ultérieurement cet espace socio-culturel.

Qualité de Vie

Une Maison Médicale pour tous à Carrouges

Face à la diminution du nombre des médecins dans nos campagnes et craignant la désertification médicale sur notre secteur, le conseil municipal a décidé de réfléchir aux moyens de préserver un service de santé de qualité pour la population du bocage carrougien. Nous avons proposé à la Communauté de Communes de s'associer à la réflexion, ce qu'elle n'a malheureusement pas souhaité faire.
Malgré ce refus, la concertation avec le corps de santé local a pu se faire et a débouché sur l'idée de réaliser une maison socio-médicale : il s'agira d'un bâtiment confortable, lumineux, adaptable et modulable, offrant aux professionnels de santé les conditions idéales pour l'exercice de leur métier et l'accueil de leurs patients.
Le regroupement des compétences et le confort apporté seront un plus pour attirer d'éventuels nouveaux médecins.

Accueillir dans les meilleures conditions

Quelques mois de réflexion, plusieurs demandes auprès d'architectes… et nous voila ce jour, prêts à démarrer les travaux pour une réalisation de grande ampleur qui permettra d'accueillir les Carrougiens et leurs voisins dans les meilleures conditions.
Dès la fin du chantier, la pharmacie sera transférée dans les nouveaux locaux ainsi que les cabinets d'infirmières, de kiné, d'un médecin.
Nous aurons également la possibilité d'accueillir des intervenants hospitaliers pour des consultations ponctuelles.
Nous ouvrons les portes de cette maison à toute personne désirant exercer un métier de santé sur le secteur (dentiste, orthophoniste, gynécologue,…)
L'aspect résolument moderne du bâtiment est là pour rappeler que l'avenir de Carrouges se joue dès aujourd'hui et qu'il faut aller de l'avant pour développer l'activité économique et continuer d'offrir à chacun un cadre de vie agréable et fonctionnel.

Les Cloches de l'église

Bientôt le carillon ne sera plus qu'un souvenir !

Depuis quelques années, notre grosse cloche ne tinte plus, en effet elle est fendue et il devenait dangereux de la faire sonner. En remplacement, et de façon provisoire, la commune avait investit dans un carillon électronique qui a eut le mérite d'exister, mais qui n'a jamais complètement satisfait les carrougiens !

Un son irremplaçable

La cloche traditionnelle et le son irremplaçable de son bronze restaient dans le souvenir de chacun !
6 années d'économies sur ce poste budgétaire ont été nécessaires pour financer le coût de l'opération soit environ 30.000 euros.
La grosse cloche nommée « Joséphine-Marie-Alix », pèse 1.300 kg et a été installée en 1894 grâce à la famille Le veneur. Elle sera prochainement descendue de son clocher, refondue, puis remontée, et elle pourra de nouveau sonner en harmonie avec les 2 autres cloches restantes (une petite et une moyenne).
Cette refonte sera effectuée par l'une des 3 dernières fonderies françaises : la fonderie Bollée, près d'Orléans. Cette entreprise exporte dans le monde entier pour les plus grandes cathédrales.
Plus modestement, à Carrouges, nos cloches rythmeront à nouveau les jours, les joies et les peines et seront le patrimoine de tous.
Une grande fête ouverte à l'ensemble de la population sera organisée au cours de l'automne pour graver dans notre mémoire collective

cet événement… que les Carrougiens n'auront pas l'occasion de vivre plusieurs fois dans leur vie !

Les Commerces de Carrouges

La jeune génération prend la relève

Après la reprise de la boulangerie Maire par Alban et Estelle Duis, l'ouverture de la brasserie pizzeria Bignon avec Yannick Coulbaut et Ludovic Mignot, c'est la crêperie « La Gourmandie » qui change de main en ce début d'année, avec l'arrivée de Nanou (fille de l'ancienne propriétaire) et Sébastien : *« Quand Maman a monté la crêperie, il y a 10 ans, je l'ai aidé dans les travaux puis j'y ai préparé mon CAP avant d'aller travailler sur Paris, étant bien entendu que je reprendrai l'affaire dès que maman la laisserai. La restauration, c'est ma vie ! »* nous déclare Nanou fièrement, *« Je suis née dedans et j'adore ça : le contact, la convivialité, recevoir, être entourée… et Sébastien est comme moi ».*
Sébastien RENARD, son compagnon, est né à la Roche-Mabile et a grandit à St Ellier. Ils se sont connus en 3ème au collège de Carrouges, tous deux délégués de leur classe respective, une amitié était née. Sébastien, le globe-trotteur est parti découvrir le monde pendant que Nanou découvrait Paris et les voilà réunis dix ans plus tard, prêts pour se lancer dans une entreprise et pour s'investir sur Carrouges.

Nanou : *« A la différence de Paris, ici, le commerce c'est aussi du lien social : à la crêperie, on prend le temps de vous recevoir, d'ailleurs ici c'est du fait-maison, avec en priorité les produits des environs ».*

Le commerce c'est aussi du lien social

Sébastien : *« Avec Nanou, en plus d'accueillir nos hôtes dans un décor qui nous ressemble, nous en profitons pour leur faire découvrir les activités et les animations locales. Comme nous sommes passionnés de musique, cela nous a incités à installer une scène ouverte pour donner l'opportunité à des groupes et des associations du coin de se faire connaître grâce aux « Crêp'Concerts », un dimanche soir par mois ».*

La Crêperie est ouverte midi et soir, tous les jours, sauf le lundi. Tél : 02 33 29 10 37

Pour Elodie et Régis Péan, les derniers installés au cœur de notre bourg, le chemin vers Carrouges n'était pas tout tracé. Bien qu'Elodie soit née à Ste Marie la Robert et qu'elle aie été scolarisée à Carrouges, son BTS d'assistante de direction l'avait conduite à Caen. Son mari Régis est lui natif de Gacé où il fit ses études avant de choisir un BEP en boulangerie qui le fit passer par Argentan, puis Flers, l'Aigle et enfin Caen où il rencontra Elodie. Le 20 Septembre 2008 Régis et Elodie se marièrent dans notre église de Carrouges et c'est alors que commença à germer au sein du couple l'idée de reprendre une affaire. Après des mois de recherches infructueuses, il apprirent que les frères Gauquelin souhaitaient vendre leur fond et sautèrent sur l'occasion.

Le couple est ravi de l'accueil que leur ont fait les Carrougiens. Elodie reconnait qu'elle appréhendait un peu mais elle a vite été rassurée et elle a eu le plaisir de retrouver d'anciens amis du collège dans les commerces du bourg. Seul point négatif, le logement : ils habitent pour l'instant chez les parents d'Elodie, ce qui n'est pas pratique quant on sait la charge de travail d'un boulanger. Ils ont rénové la boutique, mais il y a beaucoup de travaux à faire pour rénover l'appartement attenant et ils envisagent plutôt d'acheter une maison à Carrouges.

Ravi par l'accueil des Carrougiens

Heureusement ils sont très contents du commerce. Leur chiffre d'affaire dépasse leurs prévisions, les spécialités qu'ils proposent ont beaucoup de succès, comme le pain d'inspiration nordique « le Viking ». Ils viennent d'embaucher un pâtissier pour diversifier encore leur offre.

La Boulangerie Péan est ouverte tous les jours sauf le jeudi. Tél : 02 33 27 41 11

Les Martyrs

L'origine du nom de la rue et de la ruelle au centre du bourg

En 1879, suite à l'élargissement de la voie vicinale baptisée rue Besniard, du nom du vicaire ayant vécu dans cette ruelle, Alphonse PICHON, adjoint assurant la fonction de maire, écouta les recommandations de son frère Almire (directeur de conscience de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus). Celui-ci lui avait signalé que la Collégiale de Carrouges avait donné en Besniard « un martyr à l'église ». Alphonse proposa donc au Conseil Municipal de renommer cette voie « Rue des Martyrs » en souvenir de tous les chanoines carrougiens qui subirent les affres de la Terreur.

En effet, à la Révolution, ce Monsieur Jean-Louis BESNIARD, né en 1749 à Ste Marguerite de Carrouges, ordonné prêtre en 1779 et nommé vicaire à Marchemaisons puis à Joué du Bois, revenu à sa paroisse natale avec le titre de prestimonier, refusa de se soumettre à la loi sur la constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée nationale constituante. Certains chanoines de la Collégiale comme Etienne Cheradame, Jacques Tartarin et Louis Clouet se révoltèrent avec lui.

Il refusa de se soumettre

Ce ne fut pas le cas de leur doyen, M. Etienne Guernons des Acres *(une ruelle de Carrouges porte le nom de cette famille)* que le grand âge et la maladie poussèrent à prêter le serment constitutionnel. Pourtant, deux ans plus tard, sincèrement repenti, ce dernier en fera une rétractation publique. Ce fut aussi le cas de Charles Vanhulen, de Huard et de Pierre Chauvière (le syndic de la Collégiale) qui fut un des premiers à reprendre sa parole. On l'arrêta aussitôt pour l'enfermer à Alençon et en 1793, en raison de l'avance vendéenne, on le transféra d'Alençon à Chartres puis à Rambouillet.

Resté très attaché à l'église, M. Besniard lui, ne prête pas serment et en mai 1792, pourchassé, il dû quitter Ste Marguerite. Après avoir trouvé asile quelques jours chez son frère, maire de Carrouges, il se réfugia à Alençon chez un tisserand nommé Hubert, qui cachait déjà M. Thibaut, curé de Ste Marguerite. Découvert par les agents révolutionnaires, il fut conduit à la maison d'arrêt le 17 vendémiaire (8 octobre 1793). Le 21 octobre 1793 à 15 heures il comparut devant Joseph Provost, président du tribunal criminel, qui lui fit subir l'interrogatoire suivant :

— Quels sont tes noms, citoyen, ton âge, ta profession et ton domicile ?

— Je m'appelle Jean-Louis Besniard, prêtre prestimonier, âgé de quarante-cinq ans, et natif de la paroisse de Carrouges ; ma dernière résidence a été en cette ville.

— Dans quelle maison résidais-tu en cette ville d'Alençon, et depuis quel temps ?

— Je résidais chez le citoyen Pierre Hubert, faubourg Caseau, depuis trois ou quatre jours.

— Depuis quel temps as-tu quitté ta prestimonie, et pour quelle raison ?

— Je l'ai quittée au mois de mai 1792, parce qu'on voulait exiger de moi que j'assistasse à l'office des prêtres intrus, ce qui me répugnait.

— Pourquoi te répugne-t-il d'assister à cet office ?

— Parce que cela blesse ma conscience...

— Il résulte de tes réponses que, si l'on n'avait pas exigé de toi l'assistance à ces offices, tu aurais volontiers conservé ton bénéfice, et que ta conscience n'aurait pas été blessée de recevoir la rétribution sans faire le service, suivant cette maxime : beneficium propter officium. Comment aurais-tu arrangé ta conscience en recevant les fruits de ton bénéfice, sans en remplir les fonctions ? Conviens de bonne foi que ta conscience, ou le Dieu de presque tous les prêtres réfractaires, c'est l'intérêt.

— Non, citoyen, mon Dieu, ma conscience ce n'est pas l'intérêt. Une preuve que ma conscience n'est pas l'intérêt, c'est que j'ai mieux aimé perdre mon bénéfice que d'assister à ces offices sacrilèges, et c'est pour cela que je suis traduit devant toi.

— Je ne puis que plaindre ton égarement, citoyen. Il est évident qu'on t'a induit en erreur. Dis-nous qui t'a donné ces conseils perfides.

— Je n'ai pris conseil que de moi-même et je n'en ai reçu de personne.

— Depuis que tu as quitté ton bénéfice, n'as-tu pas exercé, soit en public, soit en particulier, des fonctions ministérielles ?

— Je n'en ai exercé aucune, excepté que j'ai célébré deux fois la messe dans une maison de cette ville et sans rassemblement.

— Dans quelle maison de cette ville as-tu dit la messe ?

— Dans la maison où j'ai été arrêté.

— Dis-nous où tu as résidé depuis le mois de mai 1792, que tu as quitté ton bénéfice, jusqu'au moment où tu es venu chez le citoyen Hubert en cette ville.

— En quittant ma prestimonie je louai une maison dans le bourg de Carrouges pour y déposer mes meubles, et j'y demeurai pendant un temps que je ne puis déterminer. Après cela j'ai parcouru la campagne et résidé chez différentes personnes, qui n'étaient pas de ma connaissance.

— Ta réponse n'est pas sincère, citoyen. Il n'est pas possible de croire que tu aies couru le monde pendant près de dix-huit mois et que tu ne puisses pas nous dire dans quel lieu tu as résidé. Il est hors de vraisemblance qu'ayant ta famille et tes amis dans le canton, tu aies cherché à t'introduire de préférence dans des maisons que tu ne connais pas et où tu n'étais pas connu. Allons, dis-nous la vérité, citoyen ; tu dois savoir par état que les Pères de l'Eglise disent qu'il vaudrait mieux que le monde fût renversé que de se permettre le plus petit mensonge.

— Je dis la vérité. J'étais trop connu dans mon endroit pour oser m'y fixer. Là je n'aurais pas été à l'abri de la persécution, au lieu qu'en me cachant au loin dans des maisons inconnues j'étais moins exposé.

— Mais des inconnus ne t'auraient pas reçu chez eux par la raison qu'ils se seraient exposés à des peines infamantes, si tu eusses été trouvé dans leur maison. Il n'y a que l'intérêt le plus vif qui puisse déterminer à courir ce danger ; au surplus nous t'interpellons de nous dire par quel hasard s'est fait, chez le citoyen Hubert, le rassemblement de trois ecclésiastiques, et si, lorsque tu es entré chez lui, tu as trouvé là les deux autres prêtres, ou si tu es arrivé le premier.

— Mes deux confrères y étaient avant moi ; mais je ne sais pas s'il y avait longtemps qu'ils y étaient.

— Tous trois, avez-vous célébré la messe dans cette maison et quelqu'un d'entre vous n'a-t-il point administré les sacrements ?

— J'ai dit la messe, moi, mais je ne me suis point occupé de ce que les autres y ont pu faire.

— Viviez-vous ensemble, ou occupiez-vous chacun un appartement ?

— Nous vivions ensemble, et nous n'avions qu'un seul et même appartement pour manger et coucher.

— Tu déguises encore une fois la vérité, citoyen. Il n'est pas possible que n'ayant qu'un seul appartement pour manger et coucher, tu aies pu ignorer ce que les autres faisaient dans une maison aussi resserrée. Nous t'interpellons de nous dire la vérité ?

Les Martyrs

— Je n'ai rien à dire de plus.

— Tu ne veux pas répondre à cette question ? Eh bien ! dis-nous qui t'a fourni les choses nécessaires pour la célébration de la messe.

— Ce sont les ecclésiastiques, qui étaient avec moi, qui m'ont fourni les choses nécessaires pour dire la messe, à l'exception de deux chasubles et de deux aubes que je reconnais pour m'appartenir.

— Sais-tu si les choses qui t'ont été prêtées pour dire la messe, et notamment la pierre sacrée, le calice et la patène, appartenaient aux prêtres qui habitaient avec toi ?

— Je ne m'en suis point enquis et cela m'était indifférent.

— As-tu connu les lois qui exigent le serment des prêtres fonctionnaires publics ?

— J'ai connu la loi qui exige le serment des prêtres fonctionnaires publics ; mais, ne me regardant pas comme fonctionnaire public, vu que je n'étais assujéti par le titre de mon bénéfice qu'à la célébration de trois messes par semaine et à tenir les petites écoles pour les enfants, je ne me suis pas cru obligé à ce serment.

— Ce serment t'a-t-il été demandé ; as-tu prêté celui de maintenir la Constitution, t'es-tu trouvé aux assemblées primaires de ta section ; enfin as-tu rempli les autres devoirs de tout citoyen ?

*— On ne m'a demandé de prêter d'autre serment que celui qui fut demandé à tout citoyen, au moment de la révolution *****. Je l'ai prêté comme tous les autres en général et non individuellement ; j'ai assisté aux assemblées de section, et rempli mes devoirs de bon citoyen, en payant mes impositions.*

— Te croyais-tu dans le cas de la déportation ?

— Non, citoyen, car je ne me regardais pas comme fonctionnaire public.

— Pourquoi donc as-tu pris tant de peine pour te cacher, ne te croyant pas dans le cas de la déportation ?

— C'est que je craignais qu'on n'attentât à ma vie, à cause de ma qualité de prêtre.

— N'as-tu jamais quitté le territoire de la république et as-tu pris un certificat de résidence ?

— Je ne me suis point déporté, et je n'ai point pris de certificat de résidence.

— Où as-tu mis les meubles déposés par toi dans la maison que tu avais louée au bourg de Carrouges ?

— Je ne puis rien dire à cet égard.

A l'approche des Vendéens qui effrayèrent pendant plusieurs jours la ville

d'Alençon, M. Besniard fut, par ordre du Directoire, transféré à Chartres, puis à Rambouillet. Parmi ses compagnons de captivité, il eut la douleur de voir l'ouvrier généreux qui lui avait donné l'hospitalité, condamné à être renfermé jusqu'à la paix.

Ramené dans la prison d'Alençon à la fin du mois de mars 1794, M. Besniard comparut de nouveau devant le tribunal révolutionnaire pour entendre prononcer sa sentence. La voici telle qu'on la trouve sur les registres du tribunal criminel :

Vu par le tribunal criminel du département de l'Orne, séant en la ville d'Alençon, la procédure instruite contre Jean-Louis Besniard, prêtre, âgé de quarante-cinq ans, de la commune de Sainte-Marguerite-de-Carrouges.

Le tribunal déclare le délinquant convaincu de n'avoir prêté aucun des serments exigés par les lois, pourquoi le condamne à la peine de la déportation, ordonne en conséquence qu'il sera transféré sur les côtes d'Afrique, depuis le 23° jusqu'au 28° degré sud, et déclare ses biens meubles et immeubles confisqués au profit dela république. Ordonne le tribunal que ce présent jugement sera mis à exécution à la diligence de l'accusateur public.
Arrêté et fait à Alençon le 14 germinal de l'an II de la république française une et indivisible (3 avril 1794)*, en l'audience publique du tribunal où étaient F.-J. Provost, président ; Louis Pattu ;**

J.-F. Savari ; F.-P. Chartier, juges du tribunal pendant le présent trimestre ; F.-M. Bourdon, accusateur public, et Audollent-greffier »

***Le même jour, M. Jacques Thibault, curé de Sainte-Marguerite-de-Carrouges, ayant fait attester son état maladif par deux officiers de santé, fut condamné à la réclusion et à la confiscation de ses biens ; Pierre Hubert fut condamné à être renfermé jusqu'à la paix, comme suspect d'incivisme.

M. Besniard entendit cette sentence, sans laisser échapper un seul murmure, et fut ensuite reconduit à la maison de justice. Le lendemain (4 avril 1794), M. Besniard partit pour Rochefort, où il fut embarqué sur le navire négrier « les *Deux-Associés* » au port de la Cabane Carrée, situé en l'amont de l'arsenal de Rochefort. . Ne pouvant franchir la rade de l'île d'Aix surveillée par les Anglais, ce bateau resta sur place jusqu'en février 1795. Après quelques mois de séjour dans une épouvantable prison, le confesseur de la foi succomba aux tourments qu'il endurait. Il mourut le 20 août 1794. Le corps de cette sainte victime fut inhumé dans l'île d'Aix.

Les Jardins du Conte

La passion des jardins

« Il serait inutile d'avoir examiné avec tant de soin la nature des arbres, d'avoir donné tant d'instructions pour les bien élever, si je ne finissais par l'avis que j'estime le principal et le plus important de tous et si je ne concluais par cette vérité, qu'on ne peut avoir de beaux plants sans les aimer : car ce n'est ni la bonté de la terre, ni la quantité des fumiers, ni la situation avantageuse qui font bien pousser les arbres, mais c'est l'affection du jardinier qui les anime. » (Robert Arnaud D'Andilly - 1652)

Nous nous sommes installés à Carrouges avec cet amour des arbres et des jardins et l'espoir de le faire partager. Nous plantons depuis l'hiver 2002 avec persévérance et nous avons enfin ouvert notre jardin au public au mois de juin 2009.
Les Jardins du Conte de Carrouges s'inscrivent résolument dans une démarche de développement durable, ce qui signifie, en termes de jardinage :

- pas de traitements chimiques, ni pesticides, ni herbicides (engrais naturel à base de fumier de cheval - production sur place)
- pas d'arrosage (à l'exception des jeunes sujets pour aider à la reprise, et des plantes en pot).

Une démarche de développement durable

De plus, nous nous engageons dans un programme de grande diversité végétale :

- par l'entretien et la replantation des espèces indigènes des haies
- par la conservation des espèces des milieux humides (gardés ouverts par les animaux domestiques)
- par l'introduction d'une grande variété d'espèces exogènes non invasives et adaptées à notre terroir

Cet état d'esprit induit des choix qui privilégient la diversité et la résistance plutôt que le foisonnement de couleurs. Nous sommes sur le versant nord de Carrouges : froid, humide et venteux !
Les végétaux semblent se plaire à Carrouges… et nous aussi.

Jean-Pierre MORBY
Les Jardins du Conte
La Bouvardière
Carrouges Route d'Argentan
Les Jardins ont rouvert leurs portes le 28 mai 2010.

Calendrier des Manifestations

- Samedi 5 juin, salle polyvalente : l'association Familles Rurales présente un spectacle de danse.
- Dimanche 6 juin, église de Carrouges, 15 h 30 : le groupe Emane donne un concert de musique africaine.
- Dimanche 13 juin, théâtre d'Alençon, 15 h : l'école du Sacré-Cœur présente la pièce « Tistou les pouces verts ».
- Dimanche 13 juin, Carrouges : l'école publique organise sa kermesse
- Samedi 19 juin, terrain de football : tournoi de football amical ouvert à tous
- Dimanche 27 juin, Carrouges : kermesse de l'école du Sacré-Cœur
- Samedi 3 et dimanche 4 juillet, camping de Carrouges : week-end moto
- Mercredi 14 juillet, Joué-du-Bois : fête médiévale
- Dimanche 18 juillet, Jardins du Conte de Carrouges : déjeuner sur l'herbe
- Mardi 20 juillet, Maison du Parc : Atelier du Savoir-Faire (céramique)
- Vendredi 6 Août, Carrouges : accueil des suisses de Carouge
- Mercredi 25 août, Maison du Parc : Atelier du Goût
- Samedi 28 août, Carrouges : vide-grenier de la Guibray
- Samedi 11 septembre, Carrouges : Fête des Communes du Parc sur le thème « la circulation douce »
- Du 26 juin au 6 septembre, Maison du Parc : Comptoir d'été
- Au cours de l'été, Maison du Parc, 14 h 30 : visites des Gorges de Villiers et de la Tourbière des petits riaux

Au Château de Carrouges :

- Les 4, 5 et 6 juin : animation « le jardinier et ses outils »
- Du 19 juin au 16 août : exposition de sculpture Fanny Ferré
- Du 17 juillet au 6 août : festival « autour d'un piano »
- Les 6, 7 et 8 août : Fête de la Pêche et de la Chasse
- Samedi 21 août, 21 H : « Monument et Cinéma »
- Les vendredi 9 et 30 juillet, 20 août et 3 septembre, 20 h 45 : visite aux chandelles
- Du 14 juillet au 30 septembre : exposition « les châteaux de contes de fées et les palais des mille et nuits »

Regard sur l'extérieur

Fête médiévale À Joué-du-Bois

Dans le souci d'ouvrir nos colonnes à nos voisins qui désirent communiquer sur leurs projets, nous accueillons dans ce numéro l'association « Patrimoine de Joué du bois ».

Cette dernière se propose de réaliser le 14 juillet prochain une grande fête médiévale autour d'un tournoi chevaleresque mené avec beaucoup de brio par Etienne des « Ecuries de la Fouquière ».

Des joutes costumées

Des joutes costumées, grandeur nature, se dérouleront dans le parc du manoir de Joué du bois dès 16 h, elles seront précédées par des joutes villageoises au cours desquelles tous les volontaires pourront exercer leurs talents de tireurs à la corde, de lanceurs de buches, enfonceurs de clous, et autres…

En fin d'après midi, après avoir admiré les bateleurs, tous ceux qui auront réservé pourront prendre place pour l'hypocras (apéritif) qui ouvrira le repas médiéval, (hure et betteraves, cochon grillé à la broche, fromage, bourdin) et ... 14 juillet oblige… un bal folk, conclura la journée.

Réservation :
02.33.38.03.46
02.33.38.12.22

REUNION DU 15 JANVIER 2010

AMENAGEMENT DU SITE DE LA GARE
M. GUIMARD d'Hérouville St Clair est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de la gare. Le conseil municipal a l'intention d'aménager le terrain occupé par Caross Ambulances et l'ancienne gare afin d'y construire des logements sociaux, logements jeunes apprentis, stagiaires et logements en accession à la propriété.
PARKING ROUTE D'ARGENTAN
- Trois devis sont présentés au conseil municipal. L'entreprise RIPAUX de Mesnil Scelleur- l'entreprise HAMARD de Magny le Désert-l'entreprise CHATEL de Carrouges. Ces devis étant incomparables, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à contacter à nouveau les entreprises.
ASSURANCES DU PERSONNEL COMMUNAL
- Plusieurs compagnies ont été contactées pour renouveler le contrat d'assurance du personnel communal (maladie, maternité,….) (Groupama de la Ferté-Macé, MMA de Carrouges, GMF d'Alençon et Dexia (centre de gestion de l'orne). Après avoir étudié les réponses de Groupama et des MMA, le conseil municipal retient cette dernière déjà titulaire du contrat (taux 4,04% du montant du traitement annuel).
DECLARATION EN NON –VALEUR
- Le conseil municipal déclare en non-valeur le loyer dû par M. DUFOUR , ex-locataire des locaux route d'Argentan, les opérations de liquidation judiciaire ayant été closes pour insuffisance d'actif.
BIBLIOTHEQUE
Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à reporter sur le Budget primitif 2010 le résiduel des 1500€ alloués pour le fonctionnement.
ANIMATION FESTIVE
L'animation festive reste à repenser notamment en ce qui concerne la guibray. La question reste posée quant à l'inauguration de la station d'épuration conjointement avec la fête de l'eau.
FINANCEMENT MAISON MEDICALE
Monsieur THIBOUVILLE assure la présidence pour prendre cette délibération. Après avoir pris contact avec différents organismes bancaires, crédit mutuel, crédit agricole, caisse d'épargne, Dexia, le conseil municipal retient le crédit agricole pour un emprunt nécessaire au financement de la maison médicale. Celui-ci est réalisé pour une durée de 15 ans au taux de départ de 2.18% et un taux plafond de 4.18%.

REUNION DU 16 FEVRIER 2010

AMENAGEMENT EXTERIEUR MAISON MEDICALE –
Monsieur GUIMARD d'Hérouville St Clair ayant déjà chiffré cet aménagement dans le cadre de la maison de Coupigny, le conseil municipal a repris son offre moyennant un surplus de 3 105€
AMENAGEMENT DU SITE DE LA GARE
M. GUIMARD ayant terminé la partie avant-projet, le conseil municipal décide de prolonger sa mission jusqu'à la partie projet
ACQUISITION DU TERRAIN LEGRAS
Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des projets, la construction d'une gendarmerie est à l'étude et que ce terrain correspond aux besoins. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à l'Etablissement Public Foncier de Normandie d'acquérir ce terrain en s'engageant à le racheter dans un délai de 5 ans.
INSTALLATION TECNET-PLESSIS-RICHARD
Le conseil municipal projette d'installer les entreprises Tecnet de Carrouges, Plessis de Boucé et Richard (carrouges ambulances) dans le local sis route d'Argentan (ex-chalufour). Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre, plusieurs architectes ont été contactés. Le coût demandé étant disproportionné aux travaux, le conseil municipal ne donne pas suite pour le moment afin d'envisager un autre solution.
ECLAIRAGE PUBLIC
Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux route de la Ferté-Macé, le conseil municipal accepte les devis suivants : Eclairage de l'entrée du cimetière – 1506.28ht, mise en valeur des arbustes le long de l'allée – 2236.00ht- Eclairage du passage piéton- acceptation partielle du devis.
Suite à l'inspection annuelle, différents extincteurs sont à changer, mairie, école, église. Le conseil municipal demande la prise en charge aux locataires, soit SIVOS et Paroisse.
AMENAGEMENT DU TERRAIN DERRIERE L'EGLISE
Afin de permettre l'accueil des campings cars, gens du voyage et mammobile, le conseil municipal envisage le passage des réseaux (eau, électricité) . Des devis sont à demander.
REPAS PREVENTION ROUTIERE
Le conseil municipal accepte la prise en charge des gendarmes animateurs dans le cadre de la prévention routière aux écoles moyennant 12€ par repas.
DEMANDE DES GALAXIES
Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association « les galaxies » représentée par CALLEJA Elise sollicitant l'autorisation d'occuper l'ancien terrain de football pour organiser les jeux olympiques les 5 et 6 juin 2010. Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de respecter les textes en vigueur.
OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX
Le conseil municipal autorise Monsieur RICHARD représentant Carrouges Ambulances à utiliser les locaux route d'Argentan dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire moyennant un loyer de 300€ht, pour une durée indéterminée. Cette situation d'attente sera régularisée quand les autres entreprises (Tecnet et Plessis) occuperont les locaux.
MAISON MEDICALE
Monsieur THIBOUVILLE prend la présidence pour cette délibération. Le conseil municipal autorise Monsieur THIBOUVILLE à signer l'avenant aux honoraires de M. RIVET, maître d'œuvre . Celui-ci s'explique par l'ajout au projet de performances thermiques dites BBC et modification des radiateurs électriques en radiateurs eau. Le surplus est évalué à 83000€ht, entraînant un avenant de 5187.50€ht.

REUNION DU 23 FEVRIER 2010

DEMANDE DE SUBVENTION
Le conseil municipal sollicite des subventions DGE, région et fonds parlementaires pour aménagement du site gare et la création de logements sociaux.
CHAUFFERIE BOIS
Le conseil municipal étudie la possibilité de construire une chaufferie bois qui alimenterait les écoles, collège, maison de retraite. Le projet est à l'étude.

RÉUNIONS MARS ET AVRIL

Préparation et vote du Budget, vous pouvez consulter les chiffres en mairie.
L'excédent de clôture de l'exercice 2009 s'élève à 268 706,74 euros.

Etat Civil *(du 1er janvier 2009 à juin 2010)*

Naissances

ANDRÉ Eugénie Colette Claudette Henriette	1er mars 2009
BAC Ewan Dominique Noël	25 juin 2009
BACH Matéo Maxime Stéphane	9 octobre 2009
FAUCHÂTRE Marie Charlotte	15 septembre 2009
TEILHET- -VOELTZEL Valentin Jules Yves	22 septembre 2009
CALLÉJA Clément Pierre Nicolas	25 septembre 2009
LANGIN Adeline Ludivine Sophie	27 mars 2010
SAINTELLIER Martin Jean Daniel	1er avril 2010
BELLENCONTRE Lilou	17 avril 2010
VOLCLAIR Zoé Marie Lisa	2 mai 2010

Mariages

CALLÉJA Vincent Alain René et De MAUSSION du BOIS de TERTU Marine	1er mai 2009
ERNAULT Damien René Marcel et MANSON Céline Maéva Marie	12 septembre 2009
CORBIERE Loïc Sébastien Damien et DELAUNAY Charlotte Marie	29 mai 2010

Décès

RENAULT Jeanne Marie Thérèse veuve BAZEILLES	7 janvier 2009
GÉRARD Raymond Adrien Denis Jules	11 janvier 2009
PETIT Jeanne Cécile veuve CHORIN	14 janvier 2009
CAMPAS Francis Albert Eugène	1er février 2009
VAUGON Eugénie Henriette Marie Louise Léone Veuve BOURGINE	11 février 2009
RABINEL Denise Marie Alice Renée veuve AILLARD	24 février 2009
GRAVY Philippe Albert Joël	27 février 2009
GUITTARD Fernande Marie Germaine veuve HAROT	8 mars 2009
TREMBLIN Christiane Suzanne veuve LEDOUX	1er avril 2009
ANGOT Gabrielle Lucienne Adrienne Maria veuve JOURNÉ	7 avril 2009
ROUSSEAU Gisèle Henriette Marcelle veuve OTMANE	9 mai 2009
BOUVIER Marie Jeanne veuve LEROUX	10 mai 2009
MAHOT Denise Julia Françoise épouse LEMAITRE	16 mai 2009
FERRÉ Francis Albert Paul	10 juin 2009
GOUBERT Denise Louise Irma Aline veuve LETEISSIER	11 juin 2009
GUILLOUARD Anita Claude Louise	26 juillet 2009
LE CLOËREC Jacqueline Michelle Françoise épouse VIDU	6 septembre 2009
DEMENAY Lucien Claude René	27 septembre 2009
BARBANT Yvette Edmonde veuve MEUNIER	10 octobre 2009
AGIN Fernande Joséphine Marthe Clémence veuve GUILLAUME	11 octobre 2009
LEFRANÇOIS Marie-Rose Madeleine Monique épouse DEQUIN	9 novembre 2009
TEILHET - - VOELTZEL Valentin Jules Yves	18 novembre 2009
LAINE Marcelle Andrée Berthe veuve MOITEAUX	19 décembre 2009
BOUAILLON Louise veuve BARBEY	29 janvier 2010
TREBOIT Ernestine veuve SAMSON	27 février 2010
CHAUVIN Rachel veuve ANGER	2 avril 2010
CAILLIAUX Madeleine	12 avril 2010

Sudoku

9			3					5
		6		8			7	
		3			5	4		
	6						9	8
				7		5		
8				6	9			4
5					8			
6	3			1	2	8	5	
	9			5		2		3

Numéros utiles

Docteur Ermessent (Médecin)	02 33 27 21 33
Docteur Novak (Médecin)	02 33 27 20 34
Docteur Pouard (Gynécologue)	06 28 35 88 86
Mme Legendre (Infirmière)	02 33 27 25 06
Mme Louazé (Infirmière)	02 33 28 46 87
Docteur Delanoy (Pharmacien)	02 33 27 20 27
M. Ségeon (Kinésithérapeute)	02 33 27 21 39
Carrouges Ambulances	02 33 27 21 06
MM. Hanachi-Thibouville (Vétérinaires)	02 33 27 24 78
Ecole Publique Maternelle	02 33 27 20 57
Ecole Publique Primaire	02 33 27 20 68
Ecole Sacré-Coeur	02 33 27 20 88
Collège	02 33 27 20 45
Centre de Loisirs / Familles Rurales	02 33 26 06 27
Mairie	02 33 27 20 38
Communauté de Communes	02 33 31 02 88
Parc Régional	02 33 81 75 75
Maison du Parc	02 33 81 13 33
Presbytère	02 33 27 20 39
Gendarmerie	02 33 82 28 30
Poste	02 33 31 20 83
Maison de retraite	02 33 81 75 60
ADMR (Aide à domicile)	02 33 27 56 67
UNA (Aide à Domicile)	02 33 27 28 90
La Tonnelière (Repas à Domicile)	02 33 28 59 97
Point Info Tourisme	02 33 28 64 71
Espace Public Numérique	02 33 26 78 43
A.M.C. (Musique)	02 33 29 12 57
Bibliothèque Municipale	02 33 29 72 18
Carrouges Moto	06 76 08 32 17
Comité de Jumelage	02 33 27 20 79
Ora Canto (Chorale)	02 33 27 23 36
Radio Coup de Foudre	02 33 27 28 26
A.B.C. (Club de Badminton)	02 33 27 08 56
F.C.C. (Club de Football)	02 33 27 72 91
Club de Gym	02 33 39 14 36
Club de Judo	02 33 27 26 10
Equitation	06 16 30 47 13
Tennis	02 33 27 29 15

Directeur de la publication : M. Ermessent, Maire.
Edition du Conseil Municipal de CARROUGES.
L'équipe rédactionnelle est composée des conseillers de la Commission Communication.

MAIRIE 1 Place Charles de Gaulle
61320 CARROUGES
Tél : 02 33 27 20 38
Fax : 02 33 28 73 20
mairie.carrouges@wanadoo.fr

Ne peut être vendu